

CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS AU CONCOURS D'AGREGATION DE MEDECINE, PHARMACIE, ODONTOSTOMATOLOGIE, MEDECINE VETERINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

Mise en application : Novembre 2006

PREAMBULE

Pour pouvoir faire acte de candidature au Concours d'Agrégation, le candidat doit justifier d'une inscription préalable sur la liste de la LAFMA du CAMES.

I. CONDITIONS DE DIPLOMES

Pour toutes les sections, se référer aux tableaux joints en annexe, relatifs aux qualifications.

II. ANCIENNETE

Deux (02) ans révolus après l'inscription sur la LAFMA, confirmés d'une part par l'acte d'inscription sur la liste d'aptitude et d'autre part le décret, l'arrêté ou la décision de nomination dûment certifiés conformes et légalisés par les autorités compétentes.

III. TRAVAUX SCIENTIFIQUES

III.1. DISPOSITIONS COMMUNES

Sont pris en compte tous les articles publiés par le candidat. Les travaux scientifiques doivent être en rapport avec la discipline et les disciplines apparentées.

III.1.1 RANG UTILE

Le rang utile concerne les trois premières places des auteurs (**1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}**).

Le candidat doit être en rang utile dans au moins 60% des publications et être **1^{er} ou 2^{ème}** auteur dans au moins **10** articles pour les disciplines cliniques et dans trois (**03**) articles pour les disciplines fondamentales et biocliniques.

III.1.2 LES SUPPORTS

- 60% au plus dans une revue locale (du pays) à comité de lecture
- 30% au moins dans une revue sous-régionale à comité de lecture
- 10% au moins dans une revue internationale (indexée).

Toutes les revues concernées doivent comporter un comité de lecture et être agréées par le CAMES.

III.2 NOMBRE DE PUBLICATIONS

III.2.1 SECTION MEDECINE

- **30** Publications pour la médecine interne et la Chirurgie Générale
- **25** publications pour les spécialités médicales et chirurgicales
- **10** publications pour les disciplines fondamentales et biocliniques
- **Pour les anatomistes :**
 - **Option fondamentale : 15** articles en anatomie
 - **Option clinique : 10** articles en anatomie + **15** articles dans l'option postulée.

III.2.2. SECTION PHARMACIE

- 10 publications pour toutes les options

III.2.3 SECTION ODONTOSTOMATOLOGIE

- 10 publications pour les disciplines fondamentales
- 25 publications pour les disciplines cliniques

III.2.4 SECTION MEDECINE VETERINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

- 10 publications pour les disciplines fondamentales
- 25 publications pour les disciplines cliniques

IV. SESSIONS AUTORISEES

Trois (03) sessions au plus sont autorisées.

En cas d'échec à la troisième session, le candidat n'est plus autorisé à se représenter au concours.

Il est demandé aux doyens des Facultés et Directeurs d'Etablissements, de veiller à une sélection minutieuse des candidatures, ainsi qu'à la préparation des candidats, en collaboration avec les centres agréés en Afrique.

Rapport complété à Cotonou, le 22 juillet 2004

Pr. Honoré ODOULAMI

Pr. Moussa Lamine SOW

P.J. : Tableau de qualification LAFMA ; LAFCR ; LAFMC ; LAFMR

I. SECTION MEDECINE

I.1 MEDECINE ET SPECIALITES MEDICALES

- Anesthésie – Réanimation
- Cardiologie
- Dermatologie – Vénérologie
- Endocrinologie, Métabolisme, nutrition
- Hépatologie, gastro-entérologie
- Maladies infectieuses
- Médecine interne
- Hématologie clinique
- Néphrologie
- Neurologie
- Cancérologie ou oncologie médicale
- Pédiatrie, génétique médicale
- Pédopsychiatrie
- Pneumo-phtisiologie
- Psychiatrie d'adultes
- Radiologie – Radiodiagnostic et imagerie Médicale
- Rhumatologie
- Rééducation fonctionnelle
- Médecine du travail
- Médecine légale
- Radiothérapie
- Gériatrie

CHIRURGIE ET SPECIALITES CHIRURGICALES

- Chirurgie viscérale
- Chirurgie générale
- Chirurgie pédiatrique
- Chirurgie thoracique
- Gynécologie obstétrique
- Ophtalmologie
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Neurochirurgie
- Orthopédie traumatologie
- Oto-rhino-laryngologie et chirurgie maxillo-faciale
- Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale
- Urologie Andrologie
- Chirurgie cardio-vasculaire
- Cancérologie ou Oncologie chirurgicale

I.3. SCIENCES FONDAMENTALES ET MIXTES

- Anatomie et organogenèse
- Anatomie pathologique
- Bactériologie, virologie
- Biochimie
- Biologie moléculaire
- Génétique
- Diététique et nutrition
- Biophysique, Médecine nucléaire
- Hématologie biologique
- Histologie, Embryologie, Cytogénétique
- Immunologie – Allergologie
- Mathématiques, Statistiques, Informatiques médicale
- Toxicologie
- Parasitologie-Mycologie
- Pharmacologie
- Physiologie

I.4. SANTE PUBLIQUE ET OPTIONS

- Médecine préventive
- Epidémiologie
- Informatique médicale
- Démographie médicale
- Economie de la santé

II. SECTION PHARMACIE

II.1 SCIENCE PHYSICO-CHIMIQUES

- Physique – Biophysique
- Mathématiques- Statistiques
- Chimie physique générale
- Chimie minérale
- Chimie organique
- Chimie analytique et bromatologie
- Gestion et Informatique

II.2 SCIENCES PHARMACEUTIQUES

- Pharmacodynamique et pharmacocinétique
- Pharmacologie, pharmacie clinique et thérapeutique
- Chimie thérapeutique (pharmacie chimique)
- Pharmacie galénique et industrielle (Biopharmacie)
- Droit et Déontologie pharmaceutiques

- Pharmacognosie (matière médicale)
- Botanique et Cryptogamie
- Biologie et physiologie végétales
- Pharmacie hospitalière.

II.3 SCIENCES BIOLOGIQUES

- Bactériologie et virologie
- Biochimie, biologie moléculaire
- Biologie générale (cytologie, cytogénétique, histologie, génétique et embryologie)
- Hygiène et santé publique (prévention, soins de santé primaires)
- Epidémiologie et économie de la santé et du Médicament
- Immunologie
- Hématologie
- Parasitologie – Mycologie
- Physiologie – Anatomie humaine
- Hydrologie
- Toxicologie
- Biologie animale et zoologie
- Diététiques et Nutrition
- Biologie du développement et de la reproduction

III. SECTION ODONTOSTOMATOLOGIE

III.1. SPECIALITES CLINIQUES

1. Odontologie conservatrice (ou dentisterie opératoire)
2. Orthopédie dento-faciale (orthodontie)
3. Parodontologie
4. Chirurgie buccale : odontologie chirurgicale
5. Pédiodontie (ou Odontostomatologie Pédiatrique)
6. Prothèse : Options
 - Prothèse adjointe
 - Prothèse conjointe ou scellée
 - Prothèse maxillo-faciale
7. Odontologie légale (Déontologie et Expertise)

III.2. SANTE PUBLIQUE ET OPTIONS

- Prévention – Epidémiologie
- Economie de la santé
- Management des Services de Santé Dentaire

III.3. DISCIPLINES BIOLOGIQUES ET FONDAMENTALES

1. Anatomie dento-maxillo-faciale
2. Histologie embryologie
3. Anatomie pathologie
4. Physiologie
5. Pharmacologie
6. Bactériologie- virologie
7. Parasitologie – Mycologie
8. Biochimie
9. Radiologie – Maxillo Dento Faciale
10. Technologie des matériaux utilisés en Art dentaire (ou biomatériaux)

IV. SECTION MEDECINE VETERINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

IV.1. MEDECINE VETERINAIRE

- Anatomie histologie embryologie
- Chirurgie – reproduction
- Microbiologie – immunologie – Pathologique infectieuse
- Parasitologie – Maladies parasitaires – Zoologie appliquée
- Pathologie médicale - Anatomie pathologie- clinique ambulante
- Pharmacie – toxicologie
- Physique thérapeutique- pharmacodynamie
- Physique et chimie biologiques et médicales

IV.2 PRODUCTIONS ANIMALES – HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE

- Economie rurale - Gestion
- Hygiène et Industrie des denrées alimentaires d'origine animale
- Zootechnie – Alimentation.

TABLEAU DE QUALIFICATION : (COTONOU, JUILLET 2004)

I. SECTION MEDECINE HUMAINE

Sous sections ou Spécialités	Diplômes de base	Diplômes complémentaires de la spécialité postulée
1. Diplômes cliniques Médecine Chirurgie	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine	<p>1- LAFMA /LAFCR Diplôme de formation qualifiante de 3 ans au moins : - CES ou DES ou DIS ou Diplôme équivalent ou CU avant 1985, 1990 pour chirurgie générale.</p> <p>2- LAFMR / LAFMC LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3^{ème} cycle, thèse unique, PhD, HDR)</p>
2a. Santé Publique : voie clinique	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine	<p>1- LAFMA / LAFMC Diplôme de formation qualifiante de 3 ans au moins : - CES ou DES ou DIS ou Diplôme équivalent + DEA</p>
2b. Santé publique : voie fondamentale		<p>1- LAFMA / LAFCR Maîtrise (C1+ C2+C3) ou Diplôme équivalent + DEA.</p> <p>2- LAFMC / LAFMR LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3^{ème} Cycle, Thèse Unique, PhD, HDR).</p>
3. Disciplines fondamentales et bio cliniques	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine	<p>1- LAFMA / LAFCR - Diplôme de formation qualifiante de 3 ans au moins ou Diplôme équivalent + DEA Ou - 3 CES de 1 an chacun dont 1 dans la discipline postulée + DEA Ou - Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou Diplôme équivalent + DEA Ou - Doctorat de Spécialité (Doctorat 3^e Cycle, Thèse Unique, PhD, HDR).</p> <p>2- LAFMC / LAFMR LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3^{ème} cycle, Thèse unique, PhD, HDR)</p>

II. SECTION PHARMACIE

Sous sections ou Spécialités	Diplômes de base	Diplômes Complémentaires de la spécialité postulée
1. Discipline Physico-chimiques et pharmaceutiques	Diplôme d'Etat de docteur en Pharmacie	<p>1- LAFMA / LAFCR 3 CES de 1 an chacun dont celui de la discipline postulée ou Diplôme équivalent + DEA Ou Formation qualifiante de 3 ans au moins (DESS ou DIS ou Diplôme équivalent) + DEA Ou Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou diplôme équivalent + DEA Ou Doctorat de spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3^{ème} cycle, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.</p> <p>2- LAFMC / LAFMR LAFCR + Doctorat de spécialité (Thèse unique, Doctorat 3^{ème} cycle, PhD, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.</p>
2. Disciplines Biologiques	Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie	<p>1-LAFMA / LAFCR 3 CES de 1 an chacun dont celui de la discipline postulée ou Diplôme équivalent + DEA Ou Formation qualifiante de 3 ans au moins (DESS ou DIS ou Diplôme équivalent) + DEA Ou Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou diplôme équivalent + DEA Ou Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3^{ème} cycle, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.</p> <p>2- LAFMC / LAFMR LAFCR + Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat 3^{ème} cycle, PhD, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.</p>
3. Santé Publique	Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie	<p>1- LAFMA / LAFCR Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou diplôme équivalent + DEA</p> <p>2- LAFMC / LAFMR LAFCR + Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3^{ème} cycle, HDR) Ou Doctorat ès Sciences Pharmaceutiques.</p>

III. SECTION ODONTOSTOMATOLOGIE

Sous sections ou Spécialités	Diplômes de base	Diplôme Complémentaires de la spécialité postulée
1. Disciplines Cliniques	Diplôme d'Etat de Docteur en Odontostomatologie	1- LAFMA / LAFCR CES A + CES B ou Diplôme équivalent pour le CES B + Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3 ^{ème} cycle, PhD, HDR)
2. Santé publique Voie clinique	Diplôme d'Etat de Docteur en Odontostomatologie	1- LAFMA / LAFCR Diplôme de formation qualifiante de 3 ans au moins : CES ou DES ou Diplôme équivalent + DEA 2- LAFMR / LAFMC LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3 ^{ème} Cycle, thèse Unique, PhD, HDR).
Voie fondamentale		1- LAFMA / LAFCR Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou Diplôme équivalent + DEA 2- LAFMR / LAFMC LAFCR + Doctorat de Spécialité (Doctorat 3 ^{ème} Cycle, Thèse, Thèse Unique, PhD, HDR).
3. Disciplines Fondamentales et Biologiques	Diplôme d'Etat de Docteur en Odontostomatologie	1- LAFMA / LAFCR Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou Diplôme équivalent + DEA Ou 3 CES de 1 an chacun dont celui de la discipline postulée ou Diplôme équivalent + DEA 2- LAFMC / LAFMR LAFMA + Doctorat de Spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3 ^{ème} cycle, PhD, HDR.)

IV. SECTION MEDECINE VETERINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

Sous sections ou Spécialités	Diplômes de base	Diplômes Complémentaires de la spécialité postulée
Disciplines Cliniques et Disciplines fondamentales	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine Vétérinaire	1- LAFMA / LAFCR CES de 3 ans au moins + DEA Ou 3 CES de 1 an dont celui de la Spécialité ou Diplôme équivalent + DEA Ou Maîtrise (C1 + C2 + C3) ou Diplôme équivalent + DEA 2- LAFMR LAFCR + Doctorat de spécialité (Thèse unique, Doctorat de 3 ^{ème} cycle, PhD, HDR)

INSTRUCTIONS PERMANENTES :

- 1) Le maximum de soins doit être apporté à la confection des dossiers. Sur le plan administratif, toutes les photocopies ou copies de diplômes ou attestations, d'arrêtés ou de décrets de nomination doivent obligatoirement être légalisées et certifiées conformes par les autorités compétentes (pour les 2 exemplaires du dossier).
- 2) La spécialité postulée doit être conforme avec l'intitulé des listes du CAMES et doit être mentionnée clairement sur le formulaire de demande d'inscription (voir répertoire des spécialités du CAMES).
- 3) Au chapitre des travaux scientifiques, les publications doivent être séparées des communications et rapportées par ordre chronologique.
- 4) Il est à rappeler que :
 - les publications et les communications doivent être en rapport avec la discipline postulée et paraître dans des revues nationales et internationales à comité de lecture ;
 - seuls les tirés-à-part sont pris en compte ; les lettres d'acceptation et les manuscrits ne sont plus admis ;
 - les publications et les communications doivent être parues et présentées avant la date de clôture du dépôt des dossiers obligatoirement justifiées par un certificat de participation et un abstract.
- 5) Les revues sans comité de lecture ne sont pas acceptées et les directions de thèses doivent être certifiées par le Doyen ; les co-directions ne doivent pas dépasser la moitié des thèses encadrées ;
- 6) Les dossiers doivent être transmis par voie régulière et hiérarchique (chef de service, doyen, recteur ou président d'université)